Compressions en santé: des nutritionnistes et physiothérapeutes fournissent des soins à domicile... en autobus et à pied

Il faut parfois prendre deux ou trois transferts et ensuite marcher pour se rendre chez le patient malade

Sylvain Savoie, un nutritionniste du CEMTL, doit désormais prendre l’autobus pour aller soigner ses patients. PHOTO BEN PELOSSE

HÉLOÏSE ARCHAMBAULT

Mercredi, 23 avril 2025 00:00

MISE À JOUR Mercredi, 23 avril 2025 00:00

Des employés du réseau de la santé de l’est de Montréal prennent désormais l’autobus pour se rendre chez leurs patients, depuis qu'ils sont moins dédommagés qu'avant pour prendre leur voiture, une nouvelle coupe budgétaire qui leur fait perdre un temps fou en plus de réduire l’accès aux soins, déplorent-ils.

«C’est étendu, le territoire! dénonce Sylvain Savoie, un diététiste-nutritionniste de 63 ans. C’est deux fois plus long qu’en auto. Et on ne peut pas trimballer le stock dans l’autobus.»

Publicité

Depuis le 31 mars dernier, «l’utilisation d’un véhicule personnel ne constitue plus une exigence liée à votre poste», a écrit le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Est-de-l’île-de-Montréal (CEMTL) dans une lettre obtenue par *Le Journal*. La direction estime pouvoir économiser 200 000 $, précise le service des communications.

Au total, 358 employés sont visés (physiothérapeutes, ergothérapeutes, diététistes-nutritionnistes, travailleurs sociaux, etc.).

Jusqu’à trois heures

Résultat: des trajets dans le vaste territoire de l’est de l’île (Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies) prennent deux à

trois heures et nécessitent des transferts d’autobus, pour un secteur peu desservi en transports en commun.

«C’est pathétique […] ça manque de gros bon sens, réagit José Carufel, conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) pour le CEMTL. Au lieu de voir trois patients par jour, ils vont en voir un.»

PHOTO FOURNIE PAR LE SCFP

Une employée a estimé avoir passé près de 30% de ses heures de travail dans l’autobus (ou à l’attendre) depuis trois semaines. Lorsque du matériel médical est requis (comme une marchette), il faut remplir des formulaires de livraisons qui coûtent 50$, selon le SCFP.

Les employés utilisaient leur voiture depuis longtemps pour les soins à domicile. La fin de l'exigence d'une voiture leur fait perdre des compensations financières, se chiffrant à

plusieurs centaines de dollars par an : remboursement de primes d'assurance auto, stationnement payé et montant de kilométrage garanti.

Presque pas de déplacement

Or, le CIUSSS rembourse toujours 63 cents du kilomètre parcouru, pour ceux qui voudraient encore prendre leur véhicule. La direction justifie cette coupe budgétaire en évoquant que plusieurs employés ne faisaient presque pas de déplacements. La moyenne annuelle était de 880 kilomètres par employé.

Publicité

«On compte sur le fait que les employés vont quand même prendre leur auto parce qu'ils ont à cœur le bien-être de leurs patients, déplore M. Carufel, qui leur déconseille de l'utiliser. S'ils ont un accident, ça pourrait être compliqué. Ils ont le droit, mais c'est à leur risque.»

• Écoutez aussi cet épisode balado tiré de l'émission de Mario Dumont, diffusée sur les plateformes QUB et simultanément sur le 99.5 FM Montréal :

«Ils cherchent tous les moyens possibles de couper de l'argent, mais pourquoi ils le prendraient dans mes poches?» questionne M. Savoie, qui a passé deux fois plus de temps dans le transport, jeudi dernier.

Aucun gestionnaire du CEMTL n'était disponible pour répondre au *Journal*. Par courriel, on écrit que cette coupe n'a aucun impact sur les soins. «Si des ajustements sont nécessaires ils seront effectués.»

FIN DE L'EXIGENCE DE LA VOITURE AU CEMTL

- 358 employés sont touchés (diététistes-nutritionnistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, travailleurs sociaux);
- C'est la fin du stationnement payé au travail et du paiement de primes d'assurance auto pour utilisation professionnelle;
- La voiture n'est plus une exigence pour les soins à domicile, selon le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal;
- Une centaine d'employés ont pourtant parcouru 1000 km et plus l'an dernier;
- Ils peuvent encore prendre leur auto (remboursement de 63 cents du kilomètre), mais sans les autres compensations.

Source: Syndicat SCFP CEMTL et CEMTL

Le projet de loi 89 est une atteinte aux droits des travailleurs, s’indigne la CSN

Leïla Jolin-Dahel

Collaboration spéciale

26 avril 2025

Photo: AJ Korkidakis S’il est adopté, le projet de loi 89 permettrait au gouvernement de

forcer le règlement d'un conflit, s'il l'estime préjudiciable envers la population ou qu'il pose une menace pour l'économie.

Ce texte fait partie du cahier spécial Syndicalisme

Le projet de loi 89 constitue un recul des droits et des capacités d'agir des syndicats, estime la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Pour sa présidente, Caroline Senneville, cette initiative s'inscrit au Québec dans la mouvance des politiques antisyndicales instaurées par le président états-unien, Donald Trump.

« Pour nous, c'est une première attaque », dénonce Mme Senneville. Elle rappelle que des acquis tels que les congés de maternité et les journées de huit heures de travail ont été obtenus grâce à des actions syndicales.

Piloté par le ministre du Travail, Jean Boulet, le projet de loi 89 souhaite davantage tenir compte des besoins des Québécois en cas de grève ou de lockout. Il prévoit notamment l'élargissement de la notion de services essentiels à des secteurs publics comme l'éducation, alors que ses dispositions sont actuellement limitées aux acteurs de la santé et de la sécurité publique.

S'il est adopté, le projet de loi 89 permettrait au gouvernement de forcer le règlement d'un conflit, s'il l'estime préjudiciable envers la population ou qu'il pose une menace pour l'économie. « Le ministre peut décider [d'obliger] les gens à retourner au travail et de mettre fin aux pourparlers et de nommer un arbitre qui déterminera les conditions de la convention collective », explique la syndicaliste.

Ces modifications auraient pour effet de restreindre la portée d'une grève, craint Mme Senneville. « Les deux aspects du projet de loi constituent deux prises contre nous quand vient le temps d'exercer un rapport de force pour négocier », dénonce-t-elle.

Un projet de loi « illégal »

Selon la CSN, le projet de loi prévu par le ministre Boulet serait « illégal ». Mme Senneville souligne les décisions existantes de la Cour suprême encadrant déjà les droits des travailleurs en grève, notamment l'arrêt Saskatchewan. « On a le droit de former un syndicat, d'exercer un rapport de force avec des activités de

mobilisation, rappelle-t-elle. Dans une société libre et démocratique, les atteintes à la grève doivent être les plus limitées possible. »

Mme Senneville estime toutefois que les protections juridiques canadiennes sont plus solides qu'aux États-Unis, où le président américain a entre autres signé un décret pour supprimer les droits de négociation collective de centaines de milliers de personnes. « J'espère qu'on n'aura pas de politiciens qui descendront aussi bas dans le populisme que le fait Donald Trump », avance-t-elle. Néanmoins, des initiatives telles que le projet de loi 89 auront pour effet de priver la main-d'œuvre de leviers pour négocier, freinant donc l'obtention de meilleures conditions de travail, redoute-t-elle.

Plutôt qu'un projet de loi, Caroline Senneville aurait souhaité que le ministre Boulet entame un dialogue, comme cela est stipulé dans le Code du travail. Il y est prévu qu'avant un conflit, les différentes parties peuvent s'entendre sur le maintien de certains services. « C'est vraiment dommage, parce que, dans plusieurs cas, le ministre avait l'habitude de discuter de ses plans avec les syndicats », se désole-t-elle.

Déprivatiser les soins de santé

En plus de s'opposer au projet de loi 89, la CSN souhaite davantage d'investissements dans le régime public de santé. « Le privé, c'est un vampire, dit Mme Senneville. On n'a pas à dépenser pour que des gens réalisent des profits sur le dos de la maladie. »

Elle déplore le fait que du personnel qualifié préfère travailler dans le secteur privé. « Parce que toutes ces personnes, allant du préposé aux bénéficiaires jusqu'au médecin spécialiste, ne sont pas en train de donner des services au public, fait-elle valoir. Ça donne seulement accès à des soins à ceux et celles qui ont plus de moyens. »

L'an dernier, le ministère de la Santé a évité plus de 330 millions de dollars de dépenses en limitant ses recours aux agences de placement. « Mais si on avait fait ça depuis plus longtemps, ça aurait permis des économies de milliards de dollars, équivalant à peu près à la somme de 1,4 milliard que Santé Québec doit effectuer en coupes. »

Au cours des 12 derniers mois, plus d'un Québécois sur deux s'est privé de soins, faute d'accès à un médecin, selon un sondage mené par la firme SOM pour le compte du Collège des médecins. « La part du privé en santé a augmenté, pourtant, notre système de santé ne s'améliore pas », constate-t-elle.

La CSN souhaite donc rapatrier les fonds alloués au privé vers le réseau public. « Il faut déprivatiser étape par étape », dit Mme Senneville.

Redéfinir le syndicalisme

Le 31 mars dernier, neuf organisations, dont la CSN, ont lancé les états généraux du syndicalisme. Cette démarche qui s'étendra sur plusieurs mois vise à moderniser les approches afin de mieux soutenir les travailleurs et travailleuses devant les nouvelles réalités des milieux professionnels.

« On va regarder les luttes qu'on a menées et le chemin qu'il reste à parcourir, dit Mme Senneville. Les droits des travailleurs ne peuvent pas être tenus pour acquis. Et on sera présents pour les défendre. »

- 24 avril 2025

La CSN cible les alliés du projet de loi 89 pour rappeler au gouvernement de le retirer

- La CSN entend poursuivre ses coups d'éclat pour dénoncer haut et fort le projet de loi 89 au cours des prochaines semaines.

Plus de 300 travailleuses et travailleurs se sont invités aux bureaux du Conseil du patronat afin de rappeler au gouvernement et au ministre du Travail, Jean Boulet, que le projet de loi 89 doit être retiré.

Bruyants et visibles, les manifestantes et manifestants ont répété, une fois de plus, que le projet de loi vient perturber le fragile équilibre existant entre employeurs et syndicats, faisant ainsi pencher la balance du côté des patrons. « Le ministre du Travail doit retirer son projet de loi pour que les discussions sur les enjeux puissent se tenir », a expliqué Chantal Ide, vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN).

PL-89 : un cadeau pour les patrons
Pour le CCMM–CSN, le projet de loi 89 du ministre Boulet a été présenté pour faire plaisir aux patrons et affaiblir le rapport de force des travailleuses et les travailleurs. « Le PL 89 sert un groupe en particulier : celui des patrons. Le projet survient d'ailleurs au moment où le contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'inflation militait particulièrement en faveur d'une amélioration notoire des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs. Les patrons n'auront pour ainsi dire plus d'intérêt à négocier de bonne foi avec les syndicats s'ils savent qu'en bout de piste, un arbitrage sera imposé », a avancé Mme Ide.

La grève constitue l'ultime recours qui subsiste pour exercer le rapport de force. « Les travailleuses et les travailleurs sont les premiers à avoir à cœur le bien-être des personnes qui utilisent leurs services, et c'est entre autres pour les améliorer qu'ils choisissent de se battre. Prendre la décision de faire la grève et de se plonger dans l'incertitude financière, ce n'est jamais de gaieté de cœur », renchérit-elle.

La CSN entend poursuivre ses coups d'éclat pour dénoncer haut et fort le projet de loi 89 au cours des prochaines semaines. « Pour nous, il s'agit d'une provocation délibérée envers les travailleuses et les travailleurs. Des manifestations comme celle d'aujourd'hui, il y en aura d'autres, tant et aussi longtemps que le ministre ne retirera pas son projet de loi », a martelé la vice-présidente du CCMM–CSN.

À propos

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN) rassemble tous les syndicats de la CSN de la région du Montréal métropolitain, de Laval, du Nunavik et d'Eeyou Istchee Baie-James. Il compte près de 400 syndicats représentant plus de 110 000 membres œuvrant dans tous les secteurs d'activités, tels que la construction, la santé et les services sociaux, les communications, l'industrie manufacturière, l'éducation, le commerce, etc.